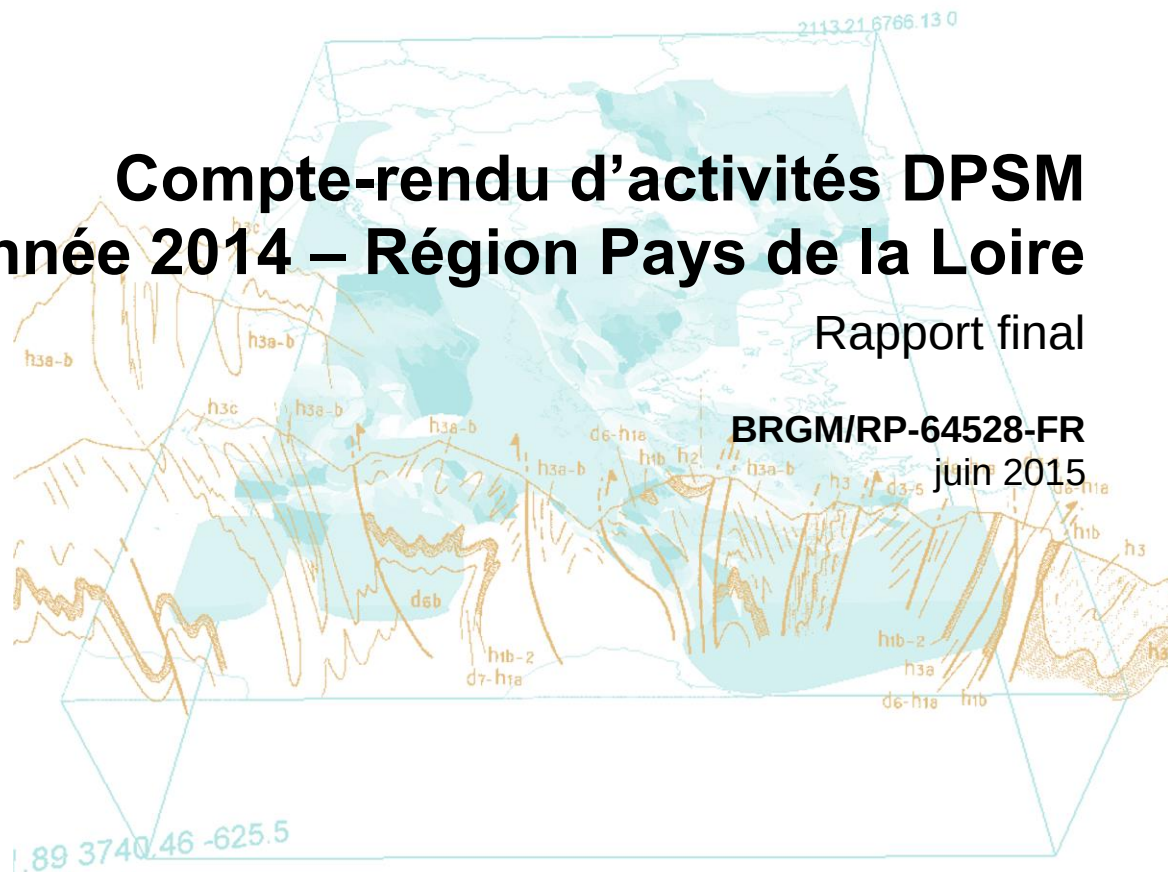




Compte-rendu d'activités DPSM Année 2014 – Région Pays de la Loire

Rapport final

BRGM/RP-64528-FR
juin 2015



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Compte-rendu d'activités DPSM Année 2014 – Région Pays de la Loire

Rapport final

BRGM/RP-64528-FR

juin 2015

P. Sabourault

Avec la collaboration de

C. Marquette, M. Dietz, M. Deroualle, A. Pidon, J. Baillet, C. Cailleau et G. Roger

Vérificateur :
Nom : Francis COTTARD
Date : 20/07/2015
Signature :

Approbateur :
Nom : Georges VIGNERON P.O.
Date : 20/07/2015
Signature :

En l'absence de signature, notamment pour les rapports diffusés en version numérique, l'original signé est disponible aux Archives du BRGM.

Le système de management de la qualité et de l'environnement est certifié par AFNOR selon les normes ISO 9001 et ISO 14001.



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Mots clés : BRGM Département Prévention et Sécurité Minière, DRP, DPSM, UTAM Centre-Ouest, Compte-rendu activités année 2014, Gestion opérationnelle technique après-mine, Surveillances, Mise en sécurité, Travaux, Région Pays de la Loire, DREAL.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Sabourault P. avec la collaboration de **Marquette C., Dietz M., Deroualle M., Pidon A., Baillet J., Cailleau C. et Roger G.** (2015) – Compte-rendu d'activités DPSM – Année 2014 – Région Pays de la Loire. Rapport final. BRGM/RP-64528-FR, 29 p., 18 ill., 1 ann.

Synthèse

Le présent document constitue le rapport annuel d'activités, dans la région Pays de la Loire, de la mission après-mine exercée pour le compte de l'État, au cours de l'année 2014, par l'Unité Territoriale Après Mine Centre-Ouest (UTAM CO) du DPSM (Département Prévention et Sécurité Minière). Il dresse la synthèse de cette mission et reprend les principales conclusions des rapports spécifiques détaillés établis pour chacune des activités concernées.

Il n'y avait pas de surveillances programmées en 2014 au titre de l'article L. 163 du code minier et au titre des installations classées pour l'environnement dans la région Pays de la Loire.

Les surveillances réalisées en 2014 dans cette région relèvent des articles L.174 -1 à L.174-4 du code minier (équipements de prévention, de surveillance et de sécurité) et sont mentionnées dans l'arrêté ministériel DEVP1410773A du 28 août 2014.

Les deux campagnes d'inspections vidéo-laser de la cavité minière située au droit d'une habitation à Chazé-Henry, n'ont pas mis en évidence en 2014 d'évolution notable depuis les précédentes inspections réalisées en 2013. D'autre part, les mesures effectuées sur les quatre fissuromètres sur les façades sud, ouest et nord de cette habitation, n'ont pas révélé d'évolution par rapport aux mesures réalisées en mars 2013.

Concernant la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de mise en sécurité, les opérations suivantes ont été réalisées ou initiées en 2014 :

- la mise en sécurité de deux puits à Saint-Pierre-Montlimart (44) ;
- la mise en sécurité de l'effondrement du Vallon, à Montjean-sur-Loire (49) ;
- la mise en sécurité par obturation des ouvertures d'une maison à Segré (49)
- l'étude technico-économique des solutions de mise en sécurité des bâtiments de l'usine Eram à Saint-Pierre-Montlimart (49).

Concernant les perspectives en Pays de la Loire, les travaux programmés prévisionnels de 2015 concernent :

- la mise en sécurité des bâtiments et infrastructures aux abords de l'effondrement du Vallon à Montjean-sur-Loire (49) ;
- la démolition d'une maison à Segré (49) ;
- la finalisation de l'élaboration d'un plan de gestion du projet de réalisation d'un fossé de collecte des eaux de ressuyage des terrils d'Abbaretz (44).

La région Pays de la Loire est souvent sujette à des interventions non programmées suite des événements de type fontis. Pour ce type d'interventions, l'UTAM Centre-Ouest continuera d'adapter sa procédure d'intervention sur désordre en association avec la DREAL Pays de la Loire.

Sommaire

1. Mission	9
2. Budget	11
3. Organisation.....	13
3.1. ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE	13
3.2. ORGANIGRAMME 2014 DE L'UTAM CENTRE-OUEST	14
4. Activités.....	15
4.1. INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DE SÉCURITÉ (ART. L.163-11 DU CODE MINIER).....	15
4.2. ÉQUIPEMENTS DE PRÉVENTION, DE SURVEILLANCE ET DE SÉCURITÉ (ART. L.174 -1 ET L.174-2 DU CODE MINIER)	15
4.2.1. Surveillance de cavités	15
4.2.2. Surveillance des déformations (réseaux de nivellement)	17
4.3. MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE DES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ.....	17
4.3.1. Travaux programmés – convention 2012.....	17
4.3.2. Travaux programmés – convention 2013.....	18
4.3.3. Travaux non programmés.....	19
4.3.3. Études	21
4.4. EXPROPRIATIONS ET MESURES DE SAUVEGARDE (ART. L.174-6 A L.174-11 DU CODE MINIER)	22
4.5. INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	22
4.6. GESTION DE L'INFORMATION TECHNIQUE.....	22
4.6.2. Base BDOS (ouvrages surveillés au titre des articles L.163-11 et L.174-1 à L.174-4 du Code minier et au titre du Code de l'Environnement).....	23
4.6.3. Base Plans de mine.....	23
4.6.4. Base Textes de procédures d'arrêt des travaux miniers	23
4.6.5. Base Dossiers de Transfert	23
4.6.6. Base BSS (données du sous-sol)	23
4.6.7. Base ADES (eaux souterraines)	23
4.7. AUTRES MISSIONS : INTERVENTIONS APRÈS SINISTRE MINIER (ART. L.175-3 ET L.175-4 DU CODE MINIER) - ÉTABLISSEMENT D'ÉQUIVALENT DE DOSSIERS D'ARRÊT (ART. L.163-1 À L.163-9 DU CODE MINIER)	24
4.7.1. Renseignement minier.....	24
4.7.2. Consultation des archives techniques intermédiaires.....	24
4.7.3. DICT-DR.....	24
5. Perspectives	25
6. Lexique.....	27

Liste des illustrations

Illustration 1 - Organisation territoriale.	13
Illustration 2 - Les bureaux de l'UTAM Centre-Ouest à Orléans.....	14
Illustration 3 - Organigramme 2014 de l'UTAM Centre-Ouest.	14
Illustration 4 - Extrait de l'arrêté ministériel du 28 août 2014, art. L.174-1 et L.174-2	15
Illustration 5 - Image 3D de la cavité observée à Chazé-Henry.....	16
Illustration 6 - Réalisation du forage Mazuraie 2.....	16
Illustration 7 - Lecture des fissuromètres	16
Illustration 8 - Vue du puits Saint-Antoine	17
Illustration 9 - Vue du puits Saint-Antoine pendant et après les travaux	17
Illustration 10 - Vue du puits Saint-Jean pendant le comblement.....	18
Illustration 11 - Vue du puits Saint-Jean après travaux.....	18
Illustration 12 - Vue des deux logements (maison mitoyenne)	19
Illustration 13 - Vue de l'effondrement.....	19
Illustration 14 - Vue de la pose du réseau et des chaudière	20
Illustration 15 - Vue de l'excavation des déchets et du pompage de l'eau	20
Illustration 16 - Enrochement du cratère et pose de la buse diamètre 1 000 mm	21
Illustration 17 - Vue de la dernière couche d'enrochement et du bétonnage final	21
Illustration 18 - Vue des écoulements d'eaux acides sur le site du Bois Vert à Abbaretz	22

Liste des annexes

Annexe 1 - Indicateurs de performance PLF	29
---	----

1. Mission

Les dispositions du Code minier confèrent à l'État un large champ de responsabilités, notamment techniques après la fin de l'exploitation. Le BRGM s'est vu confirmer et préciser, par voie de modification de son décret d'organisation administrative et financière (décret 2006-402 du 4 avril 2006), la mission de gestion technique des surveillances et travaux dans le cadre de l'arrêt définitif des travaux miniers et des préventions des risques miniers. Le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM) du BRGM a été créé spécifiquement pour cette mission.

Le BRGM, pour le compte de l'État, gère et entretient des installations hydrauliques de sécurité et des équipements de prévention et de surveillance d'anciens sites miniers, appartenant à l'État ou ayant été transférés à ce dernier par les anciens exploitants. De plus le BRGM fait exécuter les ouvrages et travaux de sécurité que l'État lui demande de réaliser en tant que maître d'ouvrage délégué.

Cette mission a pris effet au 1^{er} mai 2006, avec une montée en charge progressive et géographique jusqu'en 2008. Le BRGM assure la gestion, pour le compte de l'État, des activités opérationnelles après-mine issues de tout opérateur minier, et toute substance. Cette mission est régie par voie de conventions avec le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).

Les activités techniques couvrent :

- la gestion de certaines installations hydrauliques de sécurité et de traitement des eaux mises en place par les exploitants miniers qui n'ont pas été reprises par les collectivités locales, après renonciation à concession, et qui ont été transférées à l'État ;
- la surveillance de zones à risque d'instabilité de surface et d'accumulation de gaz dangereux ;
- la gestion, la remise en état et la surveillance d'installations soumises au code de l'environnement suivant des listes établies par arrêté interministériel ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux de mise en sécurité (après sinistre ou non), ou d'implantation d'ouvrages de surveillance et de prévention ;
- la suppléance des exploitants miniers défaillants ou disparus, notamment en matière de constitution de dossier technique ;
- l'accompagnement technique consécutif à une procédure d'expropriation ;
- la gestion de l'information (renseignement minier, archives, plans et documentations minières, bases de données et systèmes d'information géographique)
- l'appui technique aux services de l'État tant pour l'instruction des dossiers relatifs aux dégâts miniers que d'études techniques ;
- la gestion du patrimoine foncier mis en dotation ;
- la gestion des archives techniques intermédiaires minières nécessaires à l'exercice des missions.

Les activités de cette mission après-mine sont réalisées avec un financement spécifique sur budget de l'État au sein de la mission « Écologie, développement et aménagement durables » du MEDDE, programme LOLF181 : « Prévention des risques ».

Cette mission fait l'objet d'une comptabilité séparée au sein des budgets et des comptes de l'établissement public BRGM.

2. Budget

L'activité du Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM) du BRGM est financée par l'État. Les dépenses, dans le cadre des dispositions de la LOLF, s'inscrivent au sein de la mission « Écologie, développement et aménagement durables » du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Le programme 181 : « prévention des risques » comporte quatre actions. L'action n° 11 : « Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites » assure le financement des activités confiées au DPSM.

Ces « charges de service public » sont de deux ordres : dépenses de « fonctionnement » pour un montant de 25,925 M€ et dépenses « d'intervention » pour les travaux de mise en sécurité pour un montant de 6,2 M€.

Ces budgets font l'objet d'une subvention pour les dépenses de « fonctionnement » et d'une convention pour les dépenses « d'intervention » :

- décision attributive de subvention 2014 n° 2101254016 (ligne 2) ;
- convention financière 2014 n° 181 SU 21001322190 relative à la gestion de l'après-mine – missions et travaux prescrits par la DGPR et les DREAL du 20 juin 2014, convention pluriannuelle dite de travaux.

En région Pays de la Loire, l'État a consacré, en 2014, à l'après-mine, par l'intermédiaire du BRGM/DPSM, un montant de 577 k€ dont 332 k€ de charges de sous-traitance pour les travaux de remise en état.

	Dépenses 2014 (en k€)		
	(1)	(2)	(3)
Région	Dépenses totales	dont charges externes opérationnelles	
		fonctionnement	travaux
Pays de la Loire	577	36	332

(1) dépenses totales 2014 : dépenses comptabilisées comprenant les charges opérationnelles de travaux et de fonctionnement de chaque région ainsi que les charges de fonctionnement (personnel et structure) des Unités Territoriales Après Mine proratisées sur chaque région en fonction du nombre de journées de ces Unités Territoriales consacrées à ces régions.

(2) charges opérationnelles externes de surveillance comptabilisées en 2014 dans chaque région (hors charges inter-régions).

(3) charges opérationnelles externes de travaux comptabilisées en 2014 dans chaque région.

3. Organisation

3.1. ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE

Le périmètre d'action de l'UTAM Centre-Ouest (Unité Territoriale Après-Mine Centre-Ouest) couvre dix régions (Haute-Normandie, Basse-Normandie, Île-de-France, Centre, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne et Bourgogne). En 2014, l'UTAM Centre-Ouest n'est pas intervenu dans les régions Centre, Haute-Normandie, Poitou-Charentes et Île-de-France.

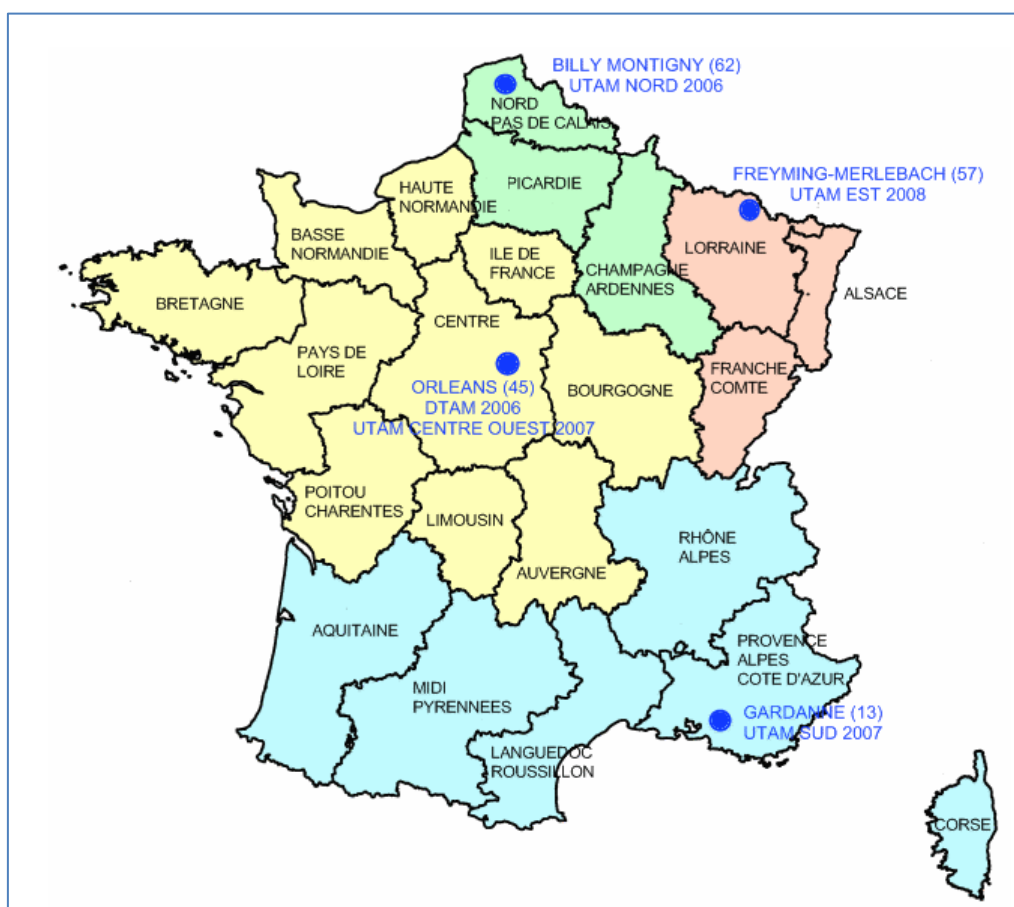


Illustration 1 - Organisation territoriale.

L'UTAM Centre-Ouest est implantée à Orléans-la-Source, au Centre Scientifique et Technique du BRGM, 3 avenue Claude Guillemin.



Illustration 2 - Les bureaux de l'UTAM Centre-Ouest à Orléans.

3.2. ORGANIGRAMME 2014 DE L'UTAM CENTRE-OUEST

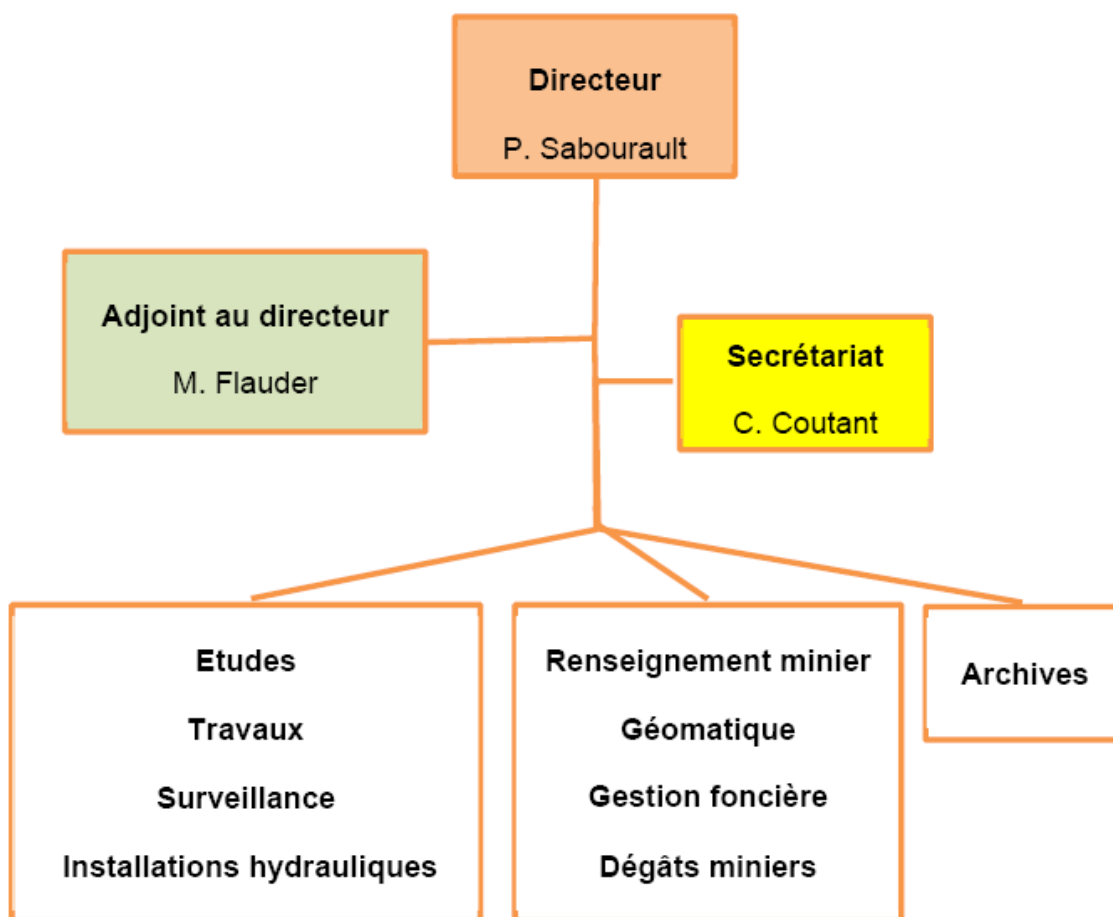


Illustration 3 - Organigramme 2014 de l'UTAM Centre-Ouest.

4. Activités

4.1. INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DE SÉCURITÉ (ART. L.163-11 DU CODE MINIER)

L'arrêté ministériel *DEVP1410799A* du 28 août 2014 modifiant l'arrêté du 16 mai 2013 fixant la liste des installations hydrauliques de sécurité gérées par le BRGM, ne mentionne pas d'installations relevant de l'article L.163-11 à surveiller dans les Pays de Loire en 2014.

4.2. ÉQUIPEMENTS DE PRÉVENTION, DE SURVEILLANCE ET DE SÉCURITÉ (ART. L.174 -1 ET L.174-2 DU CODE MINIER)

L'arrêté ministériel *DEVP1410773A* du 28 août 2014, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 fixant la liste des installations et équipements de surveillance et de prévention des risques miniers gérés par le BRGM mentionne, pour 2014 en Pays de la Loire, la surveillance de cavités depuis la surface à Chazé-Henry ainsi que celle de déformations du sol par un réseau de nivellement à l'Huisserie.

Nature de l'installation		Concession	Commune	Nom de l'installation
Cavités	Surveillance à partir du jour	Chazé-Henry	Chazé-Henry	Forage Mazuraie 2
				SD61b
Réseaux de nivellement		L'Huisserie	L'Huisserie	La Moësière
				L'Angerie
				La Mine

Illustration 4 - Extrait de l'arrêté ministériel du 28 août 2014, art. L.174-1 et L.174-2.

4.2.1. Surveillance de cavités

L'objet de la surveillance est une cavité sous-jacente à une habitation située à proximité de l'ancien carreau de mine et au centre de la zone d'aléa fort « effondrement localisé » à Chazé-Henry.

L'inspection de la cavité se fait par auscultation laser et vidéo au travers de deux forages dénommés SD61b et Mazuraie 2. Les interventions sont réalisées semestriellement par la société FLODIM, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance attribué par le BRGM. En 2014, les campagnes de mesures ont eu lieu le 2 avril et le 1^{er} octobre. Aucune évolution notable n'a été constatée par rapport aux précédentes observations de 2013 (Illustration 5).

Pour mémoire, l'ancien forage « Mazuraie » étant très fortement incliné, celui-ci ne permettait pas d'effectuer l'inspection correcte de la cavité. De ce fait, un nouveau sondage dénommé « Mazuraie 2 » a été réalisé, avec l'accord de la DREAL Pays de la Loire, le 5 février 2014 (Illustration 6).

D'autre part, les mesures effectuées sur les quatre fissuromètres posés en juillet 2012 sur les façades sud, ouest et nord de l'habitation, n'ont pas révélé d'évolution par rapport aux mesures réalisées en mars 2013 (Illustration 7).

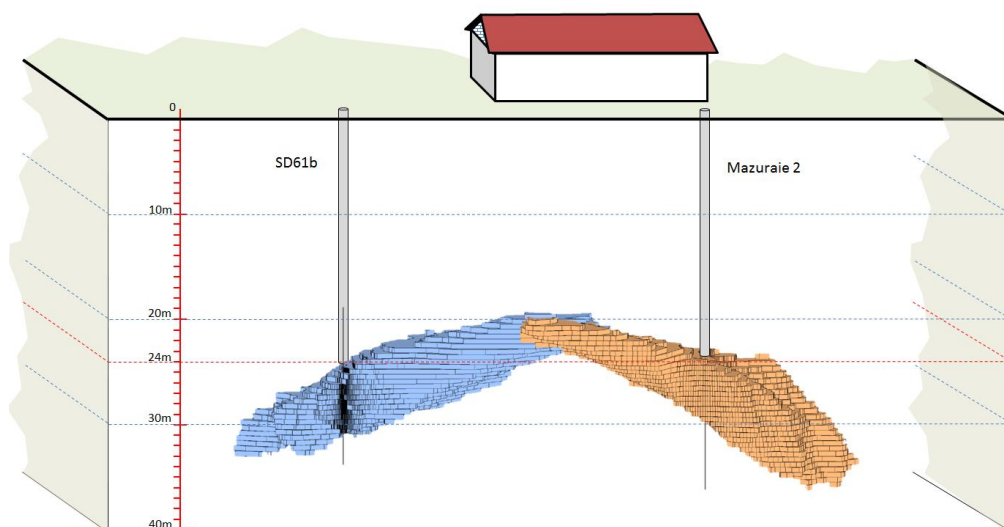


Illustration 5 - Image 3D de la cavité observée à Chazé-Henry.



Illustration 6 - Réalisation du forage Mazuraie 2.



Illustration 7 - Lecture des fissuromètres.

4.2.2. Surveillance des déformations (réseaux de nivellement)

Pas d'actions en 2014 dans les Pays de la Loire.

4.3. MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE DES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ OU D'IMPLANTATION D'OUVRAGES À SURVEILLER

4.3.1. Travaux programmés – convention 2012

La convention financière 2012 n° 181 SU 2200579034 « Travaux de mise en sécurité à réaliser » comprend en Pays de la Loire des opérations à Saint-Pierre-Montlimart (49).

- **Mine d'or de la Bellière. Mise en sécurité des puits Saint-Jean et Saint-Antoine (49)**

Le puits Saint-Antoine est situé dans un hangar. Une découpe a été réalisée dans la dalle du bureau situé au-dessus du puits pour faciliter l'accès et l'acheminement du matériel. Un coffrage a été mis en place dans le puits au niveau 30. Un bouchon béton d'une hauteur de 10 m englobant la recette a été réalisé. Le reste du puits a été comblé par du béton (Illustrations 8 et 9).



Illustration 8 - Vue du puits Saint-Antoine.



Illustration 9 - Vue du puits Saint-Antoine pendant et après les travaux.

Le puits Saint-Jean est situé dans l'enceinte de l'usine ERAM, en périphérie du chemin de circulation des camions sur le site. Lors du défrichage du cratère autour du puits, la dalle qui

le recouvrait a été démolie afin de pouvoir vérifier son comblement en dessous. La tête du puits maçonné, de 3,5 m de long et 2 m de large s'était inclinée et affaissée de plus de 4 m lors de son débouillage. La tête de puits d'une hauteur d'environ 6 m était vide. Le puits a été comblé avec du béton englobant toute la maçonnerie et le terrain nivelé avec les matériaux issus de l'excavation (Illustrations 10 et 11).



Illustration 10 - Vue du puits Saint-Jean pendant le comblement.



Illustration 11 - Vue du puits Saint-Jean après travaux.

Les travaux se sont déroulés du 3 au 19 mars 2014.

La réception complète et sans réserve des travaux a été prononcée le 20 mars 2014.

4.3.2. Travaux programmés – convention 2013

La convention financière 2013 n° 181 SU 2200727924 « Travaux de mise en sécurité à réaliser » comprend en Pays de la Loire des opérations à Segré sur la commune de Nyoiseau (49).

- **Concession des Aulnais. Mise en sécurité de deux logements à Nyoiseau (49)**

Les travaux de mise en sécurité des logements consisteront à mettre en place des murs en parpaing aux niveaux des portes et des fenêtres afin d'éviter toutes intrusions (Illustration 12).

Toutes les démarches préalables ayant été effectuées en 2014, les travaux de mise en sécurité par obturation des ouvertures sont programmés pour le premier trimestre 2015.



Illustration 12 - Vue des deux logements (maison mitoyenne).

4.3.3. 4.3.3. Travaux non programmés

La convention financière 2013 n° 181 SU 2200727924 « Travaux non programmés » comprend en Pays de la Loire des opérations, à Montjean-sur-Loire (49).

- **Effondrement du Vallon du 9 octobre 2013 à Montjean-sur-Loire (49)**

Le 9 octobre 2013, un fontis de 14 x 9 m et de 6 m de profondeur a provoqué la destruction d'une partie des anciens ateliers de la mine de charbon de Montjean (Illustration 13). Les ateliers sont situés sur la parcelle 241-section AL et utilisés comme garages par les propriétaires actuels.



Illustration 13 - Vue de l'effondrement.

Deux campagnes d'investigation par sondages destructifs ont été réalisées :

- du 17 au 23 octobre 2013, aux abords immédiats du cratère ;
- du 21 novembre au 13 décembre 2013, dans la rue de l'Aumônerie, voisine du cratère et dans des secteurs proches de configuration géologique semblable à celle du site de l'effondrement. Ces reconnaissances ont été complétées par la réalisation d'un sondage carotté au plus près possible du cratère.

Les travaux préparatoires du chantier ont débuté le 19 septembre 2014 par la mise en place des réseaux de distribution du chauffage et l'installation de chaudières (Illustration 14) afin d'alimenter de nouveau l'installation de chauffage centrale de l'habitation qui avait été endommagée.



Illustration 14 - Vue de la pose du réseau et des chaudière.

La mise en sécurité du site a été divisée en deux phases successives (phase 1 : comblement de la cavité, phase 2 : mise en sécurité du bâti existant).

La 1^{ère} phase a consisté à :

- déblayer le cratère sur rayon d'une dizaine de mètres,
- pomper l'eau qui arrivait jusqu'à - 5 m sous le terrain naturel,
- explorer visuellement l'intérieur du cratère ainsi dégagé des débris et de l'eau,
- mettre en sécurité la cavité en la comblant avec des blocs d'enrochement métrique au fond (- 15 m), puis, pour les six derniers mètres proches de la surface, en noyant les blocs d'enrochement dans une matrice béton (de - 6 m à jusqu'au terrain naturel). Un regard (buse 1 000 mm) a été mis en place à travers le comblement pour surveiller l'éventuelle évolution du site (Illustrations 15, 16, 17).



Illustration 15 - Vue de l'excavation des déchets et du pompage de l'eau.



Illustration 16 - Enrochement du cratère et pose de la buse diamètre 1 000 mm.



Illustration 17 - Vue de la dernière couche d'enrochement et du bétonnage final.

Les travaux de la première phase se sont déroulés du 22 septembre au 28 novembre 2014.

La réception des travaux a été prononcée en janvier 2015.

L'étude de conception de mise en sécurité du bâti existant (phase 2), préalable aux travaux effectifs, a débuté en décembre 2014.

4.3.4. 4.3.3. Études

- **Site du Bois Vert à Abbaretz**

Dans le cadre de la convention 2011 entre l'État et le DPSM, une mission de maîtrise d'œuvre de conception et réalisation a été lancée en 2012 pour réaliser un projet de traitement passif des eaux « acides » du site du Bois Vert à Abbaretz (44).

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à ANTEA en 2013 a donné lieu à un rapport Avant-Projet (AVP) dans lequel trois scénarios de recueil des eaux de réessuyage devaient être étudiés. Suite à l'étude réalisée, il a été décidé, en concertation avec la DREAL Pays de la Loire, de réaliser un plan de gestion sur le site du Bois Vert en s'appuyant sur l'ensemble des études déjà réalisées. Ce plan de gestion permettra de proposer des solutions adaptées au contexte et aux problématiques rencontrées (essentiellement gestion des eaux et usage du site). Ce plan de gestion sera proposé à la DREAL Pays de la Loire au premier trimestre 2015.



Illustration 18 - Vue des écoulements d'eaux acides sur le site du Bois Vert à Abbaretz.

- **Saint Pierre Montlimart**

Dans le cadre de la convention 2011 entre l'État et le DPSM, une étude à Saint-Pierre-Montlimart (44) a été entreprise afin de réaliser un diagnostic environnemental sur le stockage de résidus miniers de l'ancienne mine d'or de la Bellière.

Deux rapports d'études ont été envoyés à la DREAL Pays de la Loire en novembre 2014 :

- plan de gestion des eaux de l'émergence minière de la galerie du niveau - 30 des anciennes mines d'or de La Bellière ;
- suivi qualitatif et quantitatif de l'eau d'exhaure des galeries et son impact sur le ruisseau de la Bellière.

4.4. EXPROPRIATIONS ET MESURES DE SAUVEGARDE (ART. L.174-6 À L.174-11 DU CODE MINIER)

La procédure de rachat à l'amiable des logements au lieu-dit des Aulnais (commune de Nyoiseau) engagé en 2011 par la DREAL Pays de la Loire a été finalisée en juillet 2014.

Les maisons sont situées à proximité d'un effondrement d'environ 15 m de diamètre et 8 m de profondeur.

4.5. INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'arrêté ministériel *DEVP1410769A* du 28 août 2014 fixant les installations soumises au Code de l'Environnement gérées par le BRGM, ne mentionne pas d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement confiée en gestion au BRGM pour 2014 dans les Pays de la Loire, au titre de l'action « après-mine ».

4.6. GESTION DE L'INFORMATION TECHNIQUE

Le BRGM-DPSM a pour mission l'acquisition, la gestion, l'organisation et la diffusion des données de surveillance acquises en application de la mission après-mine. Les données acquises sont organisées en utilisant les banques de données nationales existantes (BSS, BDES/ADES, BDOS).

À cette fin, le BRGM-DPSM a mis en place un site web aux fonctions Internet, Extranet et Intranet : <http://dpsm.brgm.fr>. Ses fonctionnalités permettent une accessibilité rapide aux données de base, notamment pour les interventions en cas de désordre d'origine minier.

Les données sont accessibles après authentification par les services de l'État (DRIRE, BSSS, GEODERIS,...).

Sont passées en revue ci-après les bases que le BRGM-DRP-DPSM a développées ainsi que celles auxquelles il contribue pour la région Pays de la Loire.

4.6.1. Base Auressia (archives techniques intermédiaires minières)

Concernant l'archivage des dossiers de projet du DPSM, les notices descriptives des dossiers des projets menés par l'équipe de l'UTAM et déclarés clos sont désormais saisies dans la base de données avec le statut d'« archives courantes », qui passera en statut d'« archives intermédiaires » au terme des délais légaux d'archivage. En 2014, trois notices descriptives des archives techniques minières ont été constituées.

Cette action se poursuivra en 2015.

4.3.5. 4.6.2.Base BDOS (ouvrages surveillés au titre des articles L.163-11 et L.174-1 à L.174-4 du Code minier et au titre du Code de l'Environnement)

La base de données contient cinq ouvrages surveillés actifs pour l'exercice 2014.

4.3.6. 4.6.3.Base Plans (BDPlans)

La Base Plans de mine est un lieu de stockage recevant l'inventaire des plans numérique (IPN) répertorié et classé par région, par concession et par source. Actuellement 17 plans concernent la région Pays de la Loire.

4.3.7. 4.6.4.Base Textes de procédures d'arrêt des travaux miniers

Pas d'action en 2014 au titre de l'après-mine en région Pays de la Loire.

4.3.8. 4.6.5.Base Dossiers de Transfert

Pas d'action en 2014 en région Pays de la Loire

4.3.9. 4.6.6.Base BSS (Banque du Sous-Sol)

Aucun nouveau dossier concernant les ouvrages surveillés ne s'est ajouté à la base de données du sous-sol en 2014. Tous les ouvrages sont consultables sur le site <http://infoterre.brgm.fr>

4.3.10. 4.6.7.Base ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines)

Pas d'actions en 2014 au titre de l'après-mine dans les Pays de la Loire.

4.7. AUTRES MISSIONS : INTERVENTIONS APRÈS SINISTRE MINIER (ART. L.175-3 ET L.175-4 DU CODE MINIER) - ÉTABLISSEMENT D'ÉQUIVALENT DE DOSSIERS D'ARRÊT (ART. L.163-1 A L.163-9 DU CODE MINIER) REALISEES DANS LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Aucune de ces missions n'a été programmée dans les Pays de la Loire en 2014.

4.3.11. 4.7.1.Renseignement minier

En 2014, l'UTAM Centre-Ouest n'a enregistré aucune demande de renseignement minier pour la région Pays de la Loire.

4.3.12. 4.7.2.Consultation des archives techniques intermédiaires

Il n'y a pas eu de demande de consultation de ces archives sur la région Pays de la Loire en 2014.

4.3.13. 4.7.3.DICT-DR

Le BRGM ne gère pas de réseaux dans la région Pays de la Loire. Aucune Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) ni de Demande de Renseignement (DR) n'est donc soumise au BRGM.

5. Perspectives

Concernant la maîtrise d'ouvrage déléguée, des travaux de mise en sécurité ont été réalisés en 2014 à Montjean-sur-Loire (49) et à Saint-Pierre-Montlimart.

Sur la base des études réalisées concernant l'aménagement des dépôts de résidus à Abbaretz, un plan de gestion sera finalisé au cours du premier trimestre 2015.

Les travaux programmés en 2015 concernent la phase 2 des travaux de mise en sécurité du bâti à Montjean-sur-Loire, la démolition de bâtiments à Segré. La mise en œuvre du plan de gestion concernant la gestion des eaux de l'ancienne mine d'or de la Bellière sera proposée à la DREAL Pays de la Loire

Sur la commune de Chazé-Henry, les surveillances semestrielles, par inspection laser et vidéo, seront maintenues en 2015. Elles seront effectuées à partir du forage SD61b (à l'ouest de l'habitation) et du forage Mazuraie 2 (à l'est de l'habitation). La surveillance de la déformation de l'habitation sera poursuivie en 2015 sur les trois façades de l'habitation au moyen des quatre fissuromètres installés depuis 2012.

Concernant les interventions sur des désordres miniers, l'UTAM Centre-Ouest continuera à intervenir en 2015 en coordination avec la DREAL Pays de la Loire.

Des informations actualisées sont disponibles sur le site <http://dpsm.brgm.fr>.

6. Lexique

- ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ;
- ADES Accès aux Données sur les Eaux Souterraines ;
- ANGDM Association Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs ;
- AURESSIA Archives techniques intermédiaires minières ;
- BDOS Base de Données sur les Ouvrages Surveillés ;
- BSS Base de données Sous-Sol ;
- BSSS Bureau du Sol et du Sous-Sol de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du MEDDE ;
- CARA Comptes rendus d'Activités Régionaux Annuels ;
- CdF-L Charbonnages de France en Liquidation ;
- DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux ;
- DOE Dossier d'Ouvrages Exécutés ;
- DR Demande de Renseignement ;
- DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- DRIRE Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement ;
- DT Déclaration de projet de Travaux ;
- GISOS Groupement d'Intérêt Scientifique sur l'Impact et la Sécurité des Ouvrages Souterrains ;
- GTi Grès du Trias inférieur (horizon géologique contenant la nappe phréatique dans le bassin) ;
- ICPE Installation classées pour la protection de l'environnement ;
- LOLF Loi Organique relative aux Lois de Finances.

Annexe 1

Indicateurs de performance PLF

Indicateur - Maîtrise de la mise en sécurité en termes de coûts

Chantier / Région (département)	Coût en € TTC	Devis en € TTC	Ecart en % au devis	Commentaires	Conv
12 49 Saint Pierre Montlimart. Mise en sécurité des puits St Antoine et St Jean	104 461	104 708	-0,2%		12
13 49 Montjean sur Loire Effondrement du Vallon	267 174	269 174	-0,7%		13

Coûts : somme des coûts TTC des chantiers achevés dans la période.

Devis : somme des montants TTC des devis des chantiers achevés dans la période.



Centre scientifique et technique
3, avenue Claude-Guillemain
BP 36009
45060 – Orléans Cedex 2 – France
Tél. : 02 38 64 34 34

Département Prévention et Sécurité Minière
Unité Territoriale Après-Mine Centre-Ouest
3, avenue Claude Guillemain – BP 36009
45060 – Orléans Cedex 2 - France
Tél. : 02 38 64 34 34